

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Les organisations syndicales grève

**RASSURÉES** d'avoir obtenu des garanties suffisantes de la part du gouvernement, notamment la tenue très prochaine d'une plénière pour échanger sur les dispositions non favorables aux travailleurs dans le projet du Code du travail, les organisations syndicales, à travers leurs représentants, sont revenues à de meilleurs sentiments. C'était au terme d'une séance de travail, hier, avec la ministre Madeleine Berre.

Frédéric Serge LONG  
Libreville/Gabon

**S**UR le pied de guerre, le 17 janvier dernier, quand elles ont déposé un préavis de grève sur la table du gouvernement, les confédérations syndicales parapubliques et du privé, au terme d'une séance de travail, hier, avec la ministre du Travail, Madeleine Berre, ont mis un terme à leur menace. Ces entités dénonçaient la mouture du projet de révision du Code du travail présentée par le gouvernement et jugée, selon elles, trop "capitaliste et esclavagiste".

Du jeudi 23 au lundi 27 janvier 2020, ces organisations professionnelles de travailleurs envisageaient de mener un débrayage d'avertissement de quatre jours, parce qu'estimant leurs propositions très peu prises en compte dans le processus de refonte de ce document normatif régissant le secteur de l'emploi dans notre pays.

La rencontre d'hier augure donc d'un retour au calme et à la sérénité. Les secrétaires généraux des deux centrales syndicales les plus représentatives du pays, à savoir Philippe Djoula de la Cosyga (Confédération syndicale gabonaise) et Jean-Claude Bekale de la CGSL (Confédération gabonaise des syndicats libres) ont confié avoir obtenu du gouvernement des garanties suffisantes. Notamment la tenue, dans les tout prochains jours, d'une plénière, afin de débattre librement de certaines dispositions du projet du Code du travail non favorables aux travailleurs.

"Au terme des échanges, il a été convenu que le gouvernement prend acte de la plénière souhaitée par les partenaires sociaux et précise que cette plénière est sur sa feuille de route. Le gouvernement et les partenaires s'engagent donc à ouvrir une plénière sur la réforme du Code du travail avec l'ensemble des parties, et à mettre en place un chronogramme de travail fixé d'accord parties", a déclaré Jean-Claude Bekalé, au terme de la réunion avec la ministre du Travail.

Un signe d'apaisement au bénéfice de tous, et que la ministre du Travail a apprécié à sa juste valeur. "Essayons du mieux que nous pouvons. Vous n'avez pas de conflit, parce que la plénière était inscrite sur la feuille de route qui est pour vous, et nous un document commun et très important. Je sais que nous nous sommes bien compris, et que nous essaierons dorénavant de placer le dialogue constructif au sein de notre méthode de travail", a déclaré Madeleine Berre.

"Il faut rassurer la base que le gouvernement ne peut, en aucun cas, mettre en place des outils qui viennent précariser les emplois. Au contraire, ce serait notre échec. Je vous rappelle et vous invite encore à avoir confiance en nous. Nous sommes ensemble sur des projets qui nous concernent tous au sein de notre marché de l'emploi, et des emplois de nos travailleurs. Ce n'est qu'en étant dans la paix que nous pouvons effectivement mener tout cela à bon port", a-t-elle ajouté.



Une séquence de la séance de travail hier entre les représentants des syndicats et la ministre Madeleine Berre.



# suspendent leur menace de

## Et maintenant ?



Photo : D.R./L'Union

**Un consensus devra être dégagé autour du projet de Code du travail.**

F.S.L.  
Libreville/Gabon

**D**ANS les tout prochains jours, une plénière, selon le consensus dégagé hier entre les représentants des syndicats et Madeleine Berre, la ministre en charge du Travail, va être convoquée avec toutes les parties (Gouvernement-Employeur-Organisations syndicales), afin de revoir le contenu de la réforme du Code du travail et les enjeux liés aux emplois du secteur privé.

"Nous allons établir très rapidement des termes de référence qui vont nourrir le contenu des politiques publiques que nous

allons mettre dans le cadre de ce dialogue avec les partenaires", a indiqué la ministre du Travail, Madeleine Berre.

Le gouvernement souhaite adapter le prochain Code du travail aux évolutions et à la réalité du marché de l'emploi, afin de permettre aux jeunes Gabonais d'obtenir un travail dans les normes, conformément à la vision du chef de l'État Ali Bongo Ondimba.

La révision d'un Code travail est une question d'intérêt national. C'est pourquoi, la responsabilité citoyenne au respect des principes de consultations tripartites et de négociations en matière de lois sociales doit être de mise.

ine Berre.

## "Il y a eu beaucoup d'incompréhensions entre les parties"

**C**E qui, explique Philippe Djoula, secrétaire général de la Cosyga, a suscité la récente levée de boucliers et conduit les organisations syndicales des travailleurs à déposer le préavis de grève sur la table du gouvernement.

F.S.L.  
Libreville/Gabon

**"C**E que nous avons déploré, c'est la méthodologie adoptée dans le processus de révision du Code du travail. Habituellement, une mouture était envoyée au patronat et aux partenaires sociaux, afin qu'ils planchent dessus et se retrouvent, le moment venu avec le gouvernement

avant le transfert du document en Conseil interministériel. Ce qui n'a pas été le cas cette fois-ci. Ils sont d'abord allés en Conseil interministériel recueillir l'avis des pairs. Et comme les termes de référence n'étaient pas communiqués, c'est ce qui a posé problème. Mais maintenant que les choses ont été clarifiées, il n'y aura plus de souci", a assuré Philippe Djoula, secrétaire général de la Confédération syndicale

gabonaise (Cosyga) avec, à ses côtés Jean-Claude Bekalé, SG de la Confédération gabonaise des syndicats libres (CGSL).

"Nous allons rentrer bientôt en négociation pour une plénière, de manière à ce qu'on revisite tous les articles querellés (articles 12, 59, etc.)", a-t-il ajouté. La décision de suspendre cette menace de grève, selon eux, engage naturellement tous les signataires. "La CGSL et la Cosyga,

qui sont les deux grandes organisations dans ce pays, au regard de l'accord de représentativité signé en mars 2007, sont condamnées à travailler main dans la main pour l'intérêt des travailleurs gabonais. Que les travailleurs nous fassent confiance. Nous irons jusqu'au bout pour que sorte de ces discussions un Code du travail qui puisse arranger toutes les parties : le patronat et les salariés".



Photo : Frédéric Serge Long



